

RAPPORT FINANCIER 2020

Comptes de la caisse nationale de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos pour l'exercice 2020 :

Ce rapport va se présenter en 3 parties

I - LES COMPTES DE RECETTES ET DE DEPENSES

II - LES STOCKS

III - LE BILAN

1ère PARTIE – LES COMPTES DE RECETTES ET DE DEPENSES

1) - les recettes 2020: elles se sont élevées à 6.294,94 €

elles se composent :

du reversement des cotisations des sections à hauteur de 5 € par adhérent: 5.180,00 € soit 1036 adhérents qui se décomposent ainsi :

- la section de LORIENT : 2.000 € (soit pour 400 adhérents)
- la section de l'EST : 310 € (soit pour 62 adhérents)
- la section de TOULON : 1.655 € (soit pour 331 adhérents)
- la section de PARIS: 750 € (soit pour 150 adhérents)
- la section AQUITAINE : 325 € (soit pour 65 adhérents)
- la section de BREST : 140 € (soit pour 28 adhérents)

de la subvention du ministère des Armées pour la réalisation de la stèle de LUZY : 1.000 €

des intérêts du livret bleu du Crédit Mutuel : 89,74 €

de la vente de 2 palmettes funéraires à la section de Lorient : 25,20 €

2) - les dépenses 2020 : elles se sont élevées à 5.619,03 €

elles se composent :

des cotisations : 1.880 € dont :

- la FAMMAC : 1500 € (sur la base de 300 adhérents à 5,00 €)
- la Flamme sous l'Arc de Triomphe : 200 € (sur la base de 1000 adhérents)
- la FNAP : 180 € sur la base de 800 adhérents parachutistes

de l'achat de gerbes pour les cérémonies : 400 € dont

- 200 € pour le 28 février à l'Arc de Triomphe
- 100 € pour Largentières

des dons et participations de la Caisse Nationale :

- 200 € à la section EST pour les frais d'annulation du Congrès National 2020 à BEAUNE
- 1000 € à la section EST pour la participation du Ministère des Armées à la réalisation de la Stèle de LUZY

des frais de restauration pour le CA du 28 février 2020 à l'Ecole Militaire : 359,18 €

- 3 repas du bureau national 75,00 €
- 2 repas de la section de BREST 50,00 €
- la prise en charge de l'apéritif 128,64 €
- la prise en charge de 50 % de la facture du pot du Yacht Club 105,54 €

des remboursements de frais postaux et de fournitures de bureau du secrétariat national: 159,58 €

des frais de gestion du site internet national : 200 €

des frais de tenue de compte : 45,00 €

Enfin, la restitution des fonds à la section de Brest qui avaient été laissés en dépôt à la Caisse Nationale pour un montant de : 1450,07 €

3) – Le résultat 2020 :

les recettes s'élevant à -> 6.294,94 €
et les dépenses à -> 5.619,03 €

Cela nous donne un excédent de **675,91 €**

IIème PARTIE – LES STOCKS

1) – les palmes : il n'y en a plus, le stock est à zéro

2) - Les palmettes : elles valent 12,60 € l'unité

Il en restait 10 en stock au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de : 126,00 €
2 ont été vendues à la section de Lorient pour un montant de : 25,20 €
Il en reste donc 8 en stock pour un montant de : 100,80 €

IIIème partie : LE BILAN

Autrement dit, la valeur du patrimoine de la Caisse Nationale au 31 décembre 2020.
le montant s'élève à 20.520,64 € dont :

- 2. 940,04 € sur le compte courant du Crédit Mutuel
- 17.308,47 € sur le livret du Crédit Mutuel
- 171,33 € sur le livret de la poste
- 100,80 € en stock de palmettes funéraires

Voilà donc pour les comptes de la caisse nationale pour l'année 2020